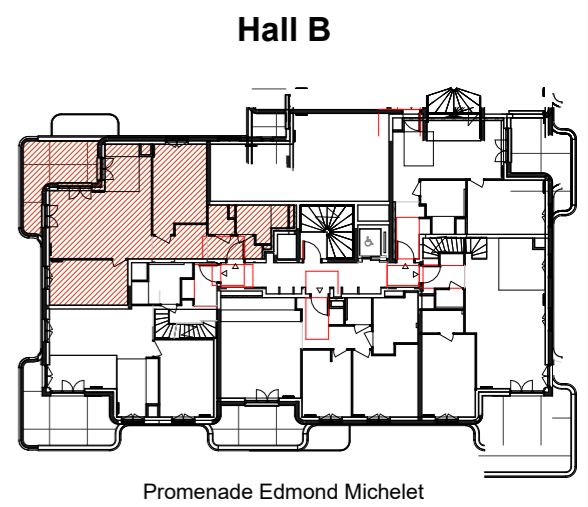
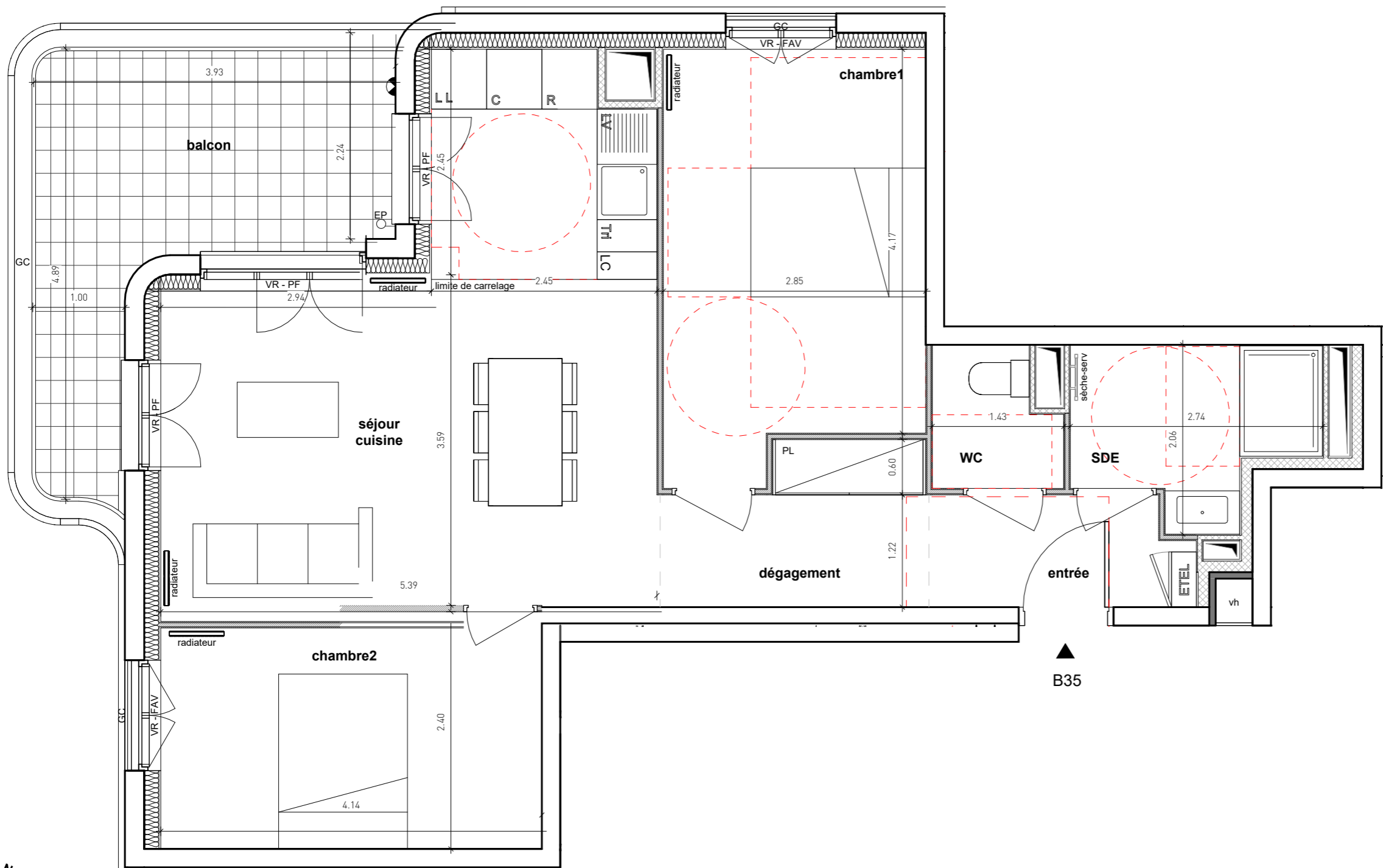


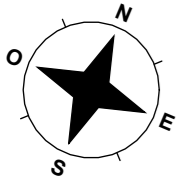
- LEGENDE :**
- PF : Porte fenêtre
 - FAV : Fenêtre allège vitrée
 - FAP : Fenêtre allège pleine
 - VR : Volet roulant
 - GC : Garde corps
 - PV : Pare vue
 - EP : Eau pluviale
 - NEP : Naissance eau pluviale
 - R : Réfrigérateur
 - LL : Lave linge
 - LV : Lave vaisselle
 - C : Cuisson
 - Tri : Tri sélectif
 - LC : Linéaire complémentaire
 - RP : Robinet de puisage
 - Placard
 - Tableau électrique
 - Radiateur
 - Sèche-serviette
 - Soffite et faux plafond
 - Eclairage extérieur



APPARTEMENT 3 PIECES

Logement	Bâtiment	Etage
B35	B	3ème

Séjour & cuisine	25.0 m ²
Chambre 1	12.6 m ²
Chambre 2	9.9 m ²
Dégagement	4.6 m ²
Salle d'eau	4.4 m ²
Entrée	3.3 m ²
Toilettes	1.9 m ²
Surface totale habitable	61.7 m²
Balcon	11.4 m ²
Surface totale privative	73.1 m²



Le mobilier et l'électroménager (R, LL, LV, C, TS, LC) ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La végétation est non contractuelle et l'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif. Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~13 cm pour les terrasses à RDC, de ~15 cm pour les balcons et de 25cm pour les terrasses et loggia étanchées.

Indice : 1 Modifié le :
Date : 25/03/2025 Echelle : 1:50

